



Un guide du consommateur pour comprendre les déclarations et les étiquettes écologiques au Canada

Ce guide explique certaines des déclarations et des étiquettes courantes à caractère écologique que vous verrez au Canada.

Écologo



Le programme canadien ÉcoLogo (également appelé Choix environnemental) vous aide à reconnaître les produits et services certifiés de façon indépendante comme respectant les normes strictes environnementales qui reflètent leur cycle de vie complet — de la fabrication à la disposition. Les normes ÉcoLogo sont élaborées de telle sorte que 20 % uniquement des principaux produits disponibles sur le marché puissent obtenir la certification. Plus de 7 000 produits — de la peinture au papier — arborent ce logo.

Pour obtenir plus d'information, rendez-vous à www.terrachoice-certified.com/fr/.

Efficacité énergétique

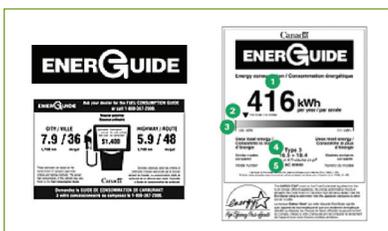


ENERGY STAR

Le symbole international ENERGY STAR identifie les produits qui sont parmi les plus efficaces au plan énergétique sur le marché. Parmi les produits homologués ENERGY STAR se trouvent les gros appareils ménagers, l'équipement de chauffage, de ventilation et de climatisation, les produits d'éclairage, les appareils électroniques, l'équipement de bureau, les portes et fenêtres ainsi que les puits de lumière.

ÉnerGuide

L'étiquette ÉnerGuide au Canada indique la consommation énergétique annuelle estimée d'un produit et la compare à celle de produits semblables. L'étiquette ÉnerGuide apparaît sur des produits comme les gros appareils ménagers, l'équipement de chauffage, de ventilation et de climatisation, les maisons neuves et les automobiles.



Pour obtenir plus d'information, rendez-vous à <http://oee.nrcan.gc.ca>.

Produits forestiers



Les logos de certification des forêts indiquent que les produits forestiers, comme le bois et le papier, proviennent de forêts gérées durablement. Les trois systèmes de certification des forêts reconnus à l'échelle internationale suivants sont utilisés au Canada. Les trois offrent aux consommateurs l'assurance indépendante d'une tierce partie que la gestion des forêts est faite de façon durable, selon un comportement éthique tout en respectant les lois de l'endroit :

- **Forest Stewardship Council** (www.fscCanada.org)
- **Sustainable Forestry Initiative** (www.sfiprogram.org)
- **Association canadienne de normalisation** (www.csa.ca)

Produits alimentaires



Logo de certification du Marine Stewardship Council

Les produits qui arborent le logo du Marine Stewardship Council (MSC) proviennent des pêcheries certifiées qui répondent à la norme du MSC en matière de durabilité de leurs activités. Ces pêcheries doivent démontrer la façon dont elles réduisent l'impact sur l'environnement, et qu'elles assurent la pérennité des stocks de poisson et disposent d'un système de gestion efficace conforme aux lois internationales et celles du pays.

Pour obtenir plus d'information, rendez-vous à www.msc.org/fr.



Logo des produits biologiques

Les produits alimentaires qui sont conformes à la norme canadienne sur l'agriculture biologique (à toutes les étapes, de la culture au marketing) et qui contiennent au moins 95 % d'ingrédients biologiques, sans organismes génétiquement modifiés (OGM) peuvent arborer le logo Biologique Canada. Les producteurs doivent également adopter des pratiques de gestion durable pour éviter d'endommager l'environnement et assurer le traitement éthique du bétail.

Pour obtenir plus d'information, rendez-vous à www.inspection.gc.ca/francais/fssa/orgbio/orgbiof.shtml.

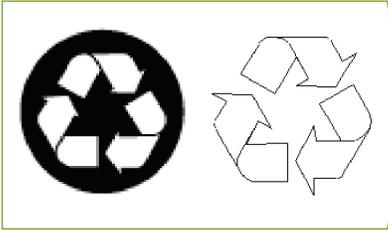
Commerce équitable



Logo de TransFair Canada

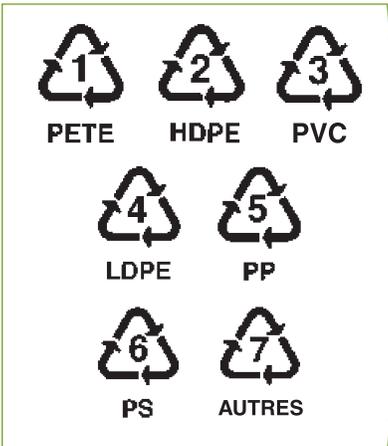
Des programmes de commerce équitable, comme TransFair Canada, établissent des normes pour faire en sorte que les produits certifiés soient fabriqués de manière équitable socialement et économiquement, et responsable au plan environnemental. De tels programmes mettent de l'avant le développement durable et travaillent à améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs et des autres travailleurs dans le monde en développement.

Symboles du recyclage



Bande de Möbius

Le symbole du recyclage (ou bande de Möbius) indique qu'un produit ou un emballage est recyclable, qu'il contient des éléments recyclés, ou le deux. Lorsqu'il est utilisé pour indiquer qu'un produit ou un emballage contient des éléments recyclés, le pourcentage du contenu recyclé doit apparaître à l'intérieur ou à côté du symbole. Lorsque la bande de Möbius est utilisée pour indiquer qu'un produit est à la fois recyclable et qu'il contient des éléments recyclés, un énoncé explicatif appuyant les deux allégations doit apparaître.



Symboles de la Society of the Plastics Industry (SPI)

De nombreux produits et emballages en plastique arborent un symbole qui ressemble à la bande de Möbius, mais qui a une signification et un but différents. Ce symbole fait partie du Code d'identification des résines produit par la Society of the Plastics Industry (SPI), qui identifie les différentes résines qui se trouvent dans les bouteilles de plastique et les contenants rigides. Les entreprises de recyclage ont diverses normes pour les plastiques qu'elles acceptent et la présence d'un code de la SPI ne signifie pas que le produit est recyclable ou recyclé dans votre collectivité.

Renseignez-vous auprès de votre municipalité pour savoir quels types de plastiques ou autres matières sont récupérés dans votre région.

Autres déclarations environnementales

Un fabricant, un importateur, un distributeur ou quiconque fait la promotion d'un produit ou d'un service peut décider de faire des déclarations environnementales à son sujet. De telles déclarations sont habituellement fondées sur un seul attribut (par exemple, à l'effet qu'un produit est biodégradable ou recyclable) plutôt que sur l'impact environnemental du cycle de vie complet du produit. Il se peut que de telles déclarations ne soient pas testées ou certifiées de façon indépendante. Pour en savoir davantage au sujet de telles déclarations, rendez-vous à Déclarations environnementales : Guide pour l'industrie et les publicitaires. Le Bureau de la concurrence a élaboré ce guide en partenariat avec l'Association canadienne de normalisation pour aider les entreprises à faire en sorte que leur publicité ne soit pas trompeuse. Les consommateurs pourraient trouver ce guide utile s'ils tentent d'évaluer les déclarations environnementales.

Autres renseignements

Pour obtenir plus d'information au sujet des déclarations à caractère écologique :

Ecolabelling.org :

<http://ecolabelling.org/>

Environnement Canada – Acheter vert : Un guide sur les écoétiquettes :

www.ec.gc.ca/education/default.asp?lang=Fr&n=743D106D-1

Global Ecolabelling Network (en anglais) :

www.globalecolabelling.net

Consumer Reports: Greener Choices Eco-labels Center (en anglais) :

www.greenerchoices.org/eco-labels/eco-home.cfm